

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > Union européenne & co. (hors France) > Agriculture & pêche (UE) > OGM (UE) > **Puy-de-Dôme, département sinistré !**

OGM

Puy-de-Dôme, département sinistré !

vendredi 16 septembre 2005, par [Faucheurs volontaires](#) (Date de rédaction antérieure : septembre 2005).

Avec le trust semencier LIMAGRAIN et ses filiales BIOGEMMA et MERISTEM, le Puy de Dôme est le département français le plus touché par les essais en plein champs : 21 hectares répartis sur plus de 9 communes. Que penser de la validité du Conseil Régional et du Conseil Général qui ont émis le vœu d'avoir un territoire hors OGM ; le président de région souhaitant faire de l'Auvergne une région phare en matière d'agriculture biologique et traditionnelle. Avec ces cultures transgéniques expérimentales, nous pouvons craindre des risques non évalués de pollutions irréversible de tout l'ensemble de l'écosystème ce qui est incompatible avec le développement de ce type d'agriculture.

OGM : FUTURE CATASTROPHE ANNONCÉE !

Aujourd'hui, nous ne savons pas maîtriser ces biotechnologies et à l'instar des affaires de l'amiante, de la vache folle, des dioxines ... Nous sommes une fois de plus dans la négation du principe élémentaire de précaution. Cette année 2005 est pourtant riche en découvertes inquiétantes :

- Atteinte à la bio diversité : une mauvaise herbe, la moutarde, est devenue mutante et résistante aux herbicides après avoir été contaminée par un colza transgénique.
- Danger pour la santé : une étude sur des rats nourris avec du maïs transgénique démontre qu'ils développent des anomalies au niveau de leur foie et de leur formule sanguine. On a également retrouvé de l'ADN d'aliments OGM dans la flore intestinale humaine.

Voilà de quoi donner corps à l'appel des 750 scientifiques des 49 pays qui demandent la suspension immédiate de toute propagation des cultures et produits OGM.

RECHERCHE THÉRAPEUTIQUE : ALIBI PÉRILLEUX

Tout le monde convient de la nécessité des recherches sur les médicaments pouvant soulager les maux des malades atteints de la mucoviscidose. Nous n'en devons pas pour autant abandonner le principe de précaution. Contrairement à la présentation tronquée donnée par certains médias, fin août, aucune étude de faisabilité chiffrée n'a été réalisée pour la fabrication de ce médicament (lipase gastrique) avec des OGM en laboratoire (bio-digesteur) comme cela est fait depuis quinze ans pour l'insuline. Fabriquer un médicament dans une plante alimentaire peut se révéler encore plus dangereux quant aux conséquences sanitaires. Nous en voulons pour preuve le scandale de l'affaire Prodigène aux USA où 500 000 tonnes de soja normal ont dû être détruites suite à une contamination avec un maïs OGM. Aucun assureur n'est et ne sera prêt à couvrir ce genre de risque.

JUSTICE A SENS UNIQUE, DÉMOCRATIE IMPOSSIBLE

D'un côté, la justice réprime durement des militants citoyens qui font acte de courage pour défendre notre santé. Par contre, cette justice n'est pas rendue lorsqu'il s'agit de protéger la population et faire respecter le principe de précaution. Exemple : lorsque les associations attaquent les autorisations ministérielles pour les essais thérapeutiques, le tribunal administratif de Clermont-Ferrand se défile lors du référé 22 Juin, pour reporter sa décision en automne, soit après la récolte ! Les Préfets cassent tous les arrêtés des maires qui se prononcent contre les OGM. Dans le Gers, le

Tribunal Administratif a même fait empêcher le référendum que permettait la pétition signée par 16000 électeurs du département. Les multinationales de la semence « financière » seraient-elles les seules habilitées à dicter nos lois ? Ne sommes- nous pas en présence d'un véritable déni de démocratie ?

Rappel des prochains procès OGM :

20-21 Septembre à Toulouse

28 Septembre à Grenoble

29-30 Septembre à Lille

27 Octobre à Orléans

17 Novembre à Versailles